SAINT-MICHEL-FREYR

LE PROJET

1

PAIRI DAIZA FOUNDATION

www.pairidaiza-foundation.org

PRÉAMBULE. CADRE DE L'APPEL

Juin 2017, le Gouvernement wallon, sur proposition du Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et Délégué à la Grande Région, a décidé, d'expérimenter un **nouveau mode de gestion** différenciée orientée prioritairement sur **la conservation de la nature** comme catalyseur d'un **développement touristique raisonné**.

Dans le droit fil du message légué par le Roi Baudou Wallonie souhaite, à travers ce projet innovant, atteindre plusieurs **objectifs** :

- la mise en valeur de la gestion forestière durable réalisée par le DNF,
- la sensibilisation du grand public aux enjeux de l'érosion de la biodiversité et du changement climatique,
- l'accès à un tourisme raisonné afin de faire partager le caractère exceptionnel de cette forêt,
- la mise en place d'un laboratoire intégré.

Le massif proposé est celui de la forêt domaniale de **Saint-Michel Freyr** d'un peu moins de 1 700 ha qui est géré par le DNF, quant aux aspects cynégétiques, en concertation avec le Conseil de Gestion des Chasses de la Couronne en Hertogenwald et en Forêt de St-Michel-Freyr (ci-après dénommé « CGCC »)*.

Le projet devra répondre à un certain nombre de **balises** :

- le maintien du régime forestier,
- la mise en place d'un plan d'aménagement forestier adapté aux nouveaux objectifs,
- la priorité donnée à renaturer la forêt, dans un site Natura 2000 exemplaire, en poussant sa dimension environnementale,
- les principes de la circulation du public inscrits dans le code forestier,
- l'intégration du projet dans les politiques de développement territorial et touristique,
- le développement d'une filière bois axée sur la qualité plutôt que la quantité,
- la poursuite des activités cynégétiques assurées par le CGCC.

L'un des **enjeux** majeurs du projet sera très clairement d'ordre **méthodologique**. Il consistera notamment en la mise en place d'une structure de collaboration efficace avec le DNF, le CGCC mais aussi avec toutes les autres parties prenantes associées à la valorisation du massif forestier de Saint-Hubert, ainsi que, dans une dynamique participative, avec le public.

* À propos des actions déjà mises en œuvre, voir : Ph. Blerot, S. de Crombrugghe et A. Licoppe, **Chasses Royales**, Mardaga, 2009, 257 p.

1. RÉSUMÉ TECHNIQUE DE L'OFFRE

Ce projet est déposé par la **Fondation Pairi Daiza en collaboration avec 10 partenaires aux compétences reconnues et complémentaires dans une volonté de gestion multi acteur efficiente**.

Cette offre est structurée en 6 chapitres présentant le résumé technique (1), le contexte (2) puis la **vision générale** du projet (3), ses **objectifs** fondamentaux (4), son **mode de fonctionnement** (5) et sa **mise en œuvre** (6). Ils sont synthétisés ci-dessous et détaillés dans les chapitres 3 à 6 du dossier.

Vision générale

Le projet souhaite développer la vision d'une forêt considérée fondamentalement comme une entité ayant sa propre existence, possédant son fonctionnement propre capable de produire durablement une large diversité de services écosystémiques.

Son ambition est d'une part, de renaturer la forêt, et d'autre part, de la valoriser de manière novatrice par une gestion intégrée et participative du massif, qui serait forestier ancrée dans le développement territorial, de manière à reconnecter l'homme avec la nature.

Trois objectifs stratégiques fondamentaux

Le projet est structuré autour de **trois objectifs stratégiques fondamentaux** complétés d'un certain nombre d'actions permettant de les atteindre :

1. Renaturer le massif forestier pour développer la conservation de la nature :
   - en restaurant les milieux forestiers, leur naturalité et leur capacité à s'adapter aux changements futurs,
   - en réhabilitant et restaurant les milieux ouverts et leur intégration dans le paysage forestier,
   - en mettant en lumière des espèces forestières emblématiques.

2. Ré-enchanter la forêt et ses usages pour développer un tourisme diffus :
   - en transformant l'image et la vision de la forêt,
   - en développant un tourisme diffus à haute valeur ajoutée.

3. Maximiser la qualité, la valorisation locale et la durabilité des produits forestiers :
   - en développant une gestion sylvicole proche du cycle d'une forêt naturelle ciblant une production de qualité,
   - en valorisant localement les biens forestiers à haute valeur ajoutée (circuits-courts).

Mode de fonctionnement

Au-delà des objectifs fondamentaux précités, la **méthodologie novatrice** qui sera mise en œuvre constituera également un atout pour la réussite du projet.

Le mode de fonctionnement du projet repose sur une organisation de la gestion par **cercles concentriques** (5.1), controlée par un **comité de pilotage** (5.2) sous la coordination d'une **équipe projet** (5.3).

Il sera fondé sur la participation active des acteurs et des usagers de la forêt réunis dans **l'Agora de la Forêt de Saint-Michel Freyr** (5.4) pour co-construire un cadre général commun : le **Master plan de développement territorial intégré** (5.5).

Celui-ci sera décliné en trois plans opérationnels pour déployer sur le terrain les objectifs fondamentaux du projet en assurant une cohérence globale des actions proposées :

- le plan de gestion du site Natura 2000

- le plan de gestion d'un tourisme durable
- le plan d'aménagement forestier.

Le bon déroulement du projet sera suivi dans la transparence au travers d'indicateurs du fonctionnement de l'écosystème et de la production de biens et services, ainsi que d'une analyse économique de cette **forêt-laboratoire** (5.6).

Une **structure de financement** adéquate sera mise en place (5.7).

Mise en œuvre : planification à 5, 10 et 20 ans.

Puisque la démarche générale est essentiellement participative, il serait paradoxal, à ce stade du projet, de présenter une planification précise des opérations.

Le premier objectif est donc la co-élaboration du master plan, qui devrait être clôturée au terme des deux premières années et déclinée dans les plans opérationnels la troisième année.

Toutefois, des opérations ponctuelles compatibles avec la vision générale du projet (telles que déjà identifiées au point 4) pourraient être menées en parallèle.

À partir de la cinquième année, le Master plan et les plans opérationnels seront monitorés et pourront être revus tous les 5 ans dans une optique de gestion adaptative.

2. CONTEXTE

2.1. Contexte géographique et humain

La Forêt de St-Michel Freyr est entourée de fortes concentrations humaines, avec plus de 6 millions de personnes dans un rayon de 150 km. Elle est située à une heure trente de la capitale de l'Europe et du siège de la Commission européenne. Elle occupe une place centrale dans la Grande région entre les Ardennes françaises, l'Eifel allemand et les forêts luxembourgeoises.

2.2. Contexte biogéographique et naturel

Le massif de Saint-Hubert constitue un ensemble boisé assez unique en Europe occidentale. Localisé au cœur du noyau vert de l'Europe occidentale, il est à l'intersection d'influences biogéographiques majeures (atlantique/continental/submontagnard - méridional/septentrional), sur un axe significatif de migration des gènes et des individus (couloir rhodanien).

La forêt domaniale de Saint-Michel bénéficie entièrement du statut de site Natura 2000 (BE34029 - Haute-Wamme et Masblette). Elle offre la plupart des facies de la forêt ardennaise en termes d'essences, de milieux naturels et de paysages. La forêt domaniale est occupée sur près de 1.200 ha (70%) par les feuillus où la hêtraie domine sur les plateaux et où des chênaies sont présentes sur les coteaux exposés au sud. Des forêts humides dans les fonds de vallées et des boulaies tourbeuses complètent la liste des habitats forestiers concernés par la mise en place du réseau Natura 2000.

Un projet LIFE (LIFE Tourbières 2003-2007) y a déjà initié d'importantes restaurations de tourbières, de milieux humides, de landes et de forêts naturelles et a permis de doter ces sites du statut de réserve naturelle domaniale (RND).

En complément, ce sont environ 190 ha de réserves intégrales ou guidées et d'îlots de conservation qui ont également été installés dans les milieux forestiers, principalement sur des pentes fortes et dans les fonds de vallée.

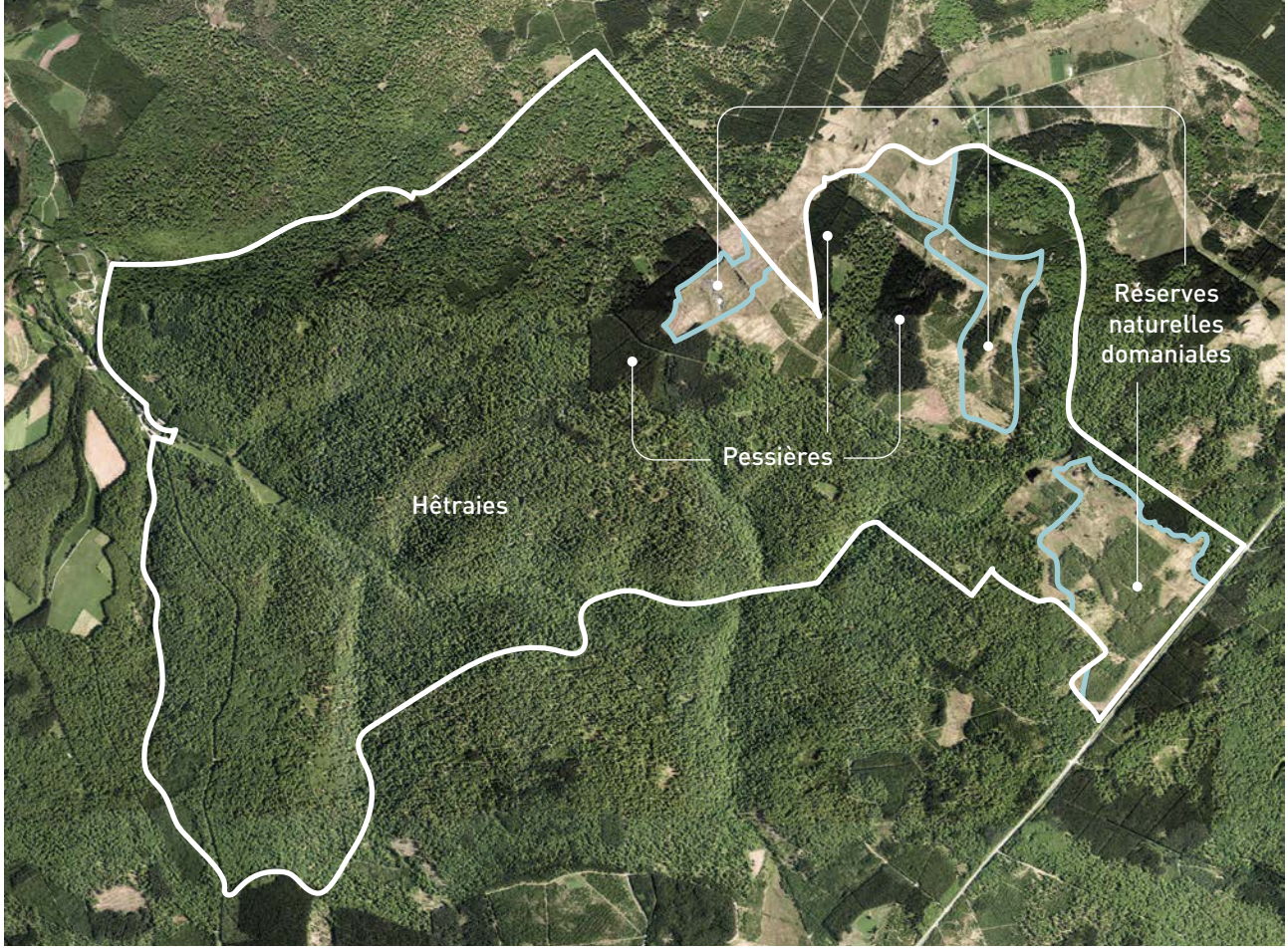

Moins de 200 ha (12%) d'épicéas sont encore présents mais ils sont essentiellement localisés sur des sols (très) humides à tourbeux. Ces zones encerclent généralement les 150 ha (9%) de zones protégées (Rouge Poncé) ou restaurées (Hourchamps, Flache, vallée de la Wamme) dans le cadre du projet LIFE Tourbières.

2.3. Contexte foncier et de gestion

Le périmètre défini dans le présent appel à projet est entièrement situé en forêt domaniale et est dès lors géré par le CGCC, en concertation avec le DNF, en respect du principe de multifonctionnalité consacré à l'article 1er du Code forestier.

L'exercice de la chasse y est exercé, depuis 1982, par ces derniers, en collaboration très étroite avec le DEMNA, en respect de souhaits exprimés par le Roi Baudouin en 1982.

Dans un périmètre très proche, d'importantes surfaces appartiennent à la Province de Luxembourg (Fourneau St-Michel et Domaine de Mirwart) et peuvent également contribuer largement, par leur statut même, au double défi de déploiement de la biodiversité et d'accueil raisonné du public dans cette région forestière centrale.

2.4. Site de nombreuses initiatives et partenariats

La forêt de Saint-Michel-Freyr a déjà fait l'objet de plusieurs initiatives innovantes et originales :

- la déclaration du Roi Baudouin qui a conduit à une gestion pilote de la grande faune sur les Chasses de la Couronne
- la réflexion non aboutie d'un Plan de Gestion Intégré du massif forestier de Saint-Hubert (PGISH)
- la création du CRIE du Fourneau St-Michel spécialement dédié à la forêt
- la réalisation du premier projet LIFE de restauration des tourbières en Ardenne, initié avec les chasseurs
- le projet de développement touristique des massifs forestiers wallons autour du concept de la « Grande forêt de Saint-Hubert ».

En rassemblant les acteurs qui ont participé à ces initiatives riches, le projet porté par la Fondation Pairi Daiza va pouvoir capitaliser rapidement sur leurs acquis pour initier les premières réalisations de terrain.

Chacun de ces projets s'est constitué d'importantes banques de données géographiques, naturelles, de partenaires, sur lesquelles le projet pilote de St-Michel pourra très rapidement se construire.

3. VISION

Le projet souhaite développer la vision d'une forêt considérée fondamentalement comme une entité ayant sa propre existence, possédant son fonctionnement propre, capable de produire durablement une large diversité de biens et de services dans l'intérêt des acteurs qui en dépendent et des utilisateurs qui en bénéficient : récréation, resourcement, services écologiques de protection de l'eau, des sols et de la biodiversité, production de bois, développement socio-économique, etc..

Son ambition est de **valoriser la diversité de ces biens et services de manière novatrice par une gestion intégrée et participative** du massif forestier.

Dans ce but, il propose d'établir, avec les gestionnaires et les acteurs locaux, un « master plan » (ci-après dénommé « le Master Plan »), profondément ancré dans le développement territorial, et décliné en différents plans opérationnels de valorisation touristique, économique et de conservation de la nature, soutenus par un accompagnement scientifique.

Dans un premier temps, le projet sera voué prioritairement à restaurer les bases biologiques du fonctionnement de l'écosystème, impliquant la renaturation du massif. C'est la condition indispensable pour une forêt plus libre et sauvage, mais aussi productive et résiliente face aux changements globaux.

Le projet permettrait ainsi de donner du sens à la biodiversité tout en reconnectant l'homme avec la nature, au travers des services écologiques que fournit la forêt, du développement socio-économique qu'elle soutient et du ressourcement à la découverte de nouvelles sensations.

Le site de la Forêt de Saint-Michel Freyr deviendrait ainsi un site pilote assez unique en Europe pour la mise en œuvre du nouveau Plan d'action pour le milieu naturel, les populations et l'économie lancé par la Commission européenne cet été.

4. OBJECTIFS PRINCIPAUX

4.1. Renaturer le massif forestier de Saint-Michel-Freyr

Ce premier objectif consiste à renforcer la gestion initiée par le DNF, le CGCC et le LIFE Tourbières afin d'augmenter la naturalité du massif.

L'enjeu est de gérer ce site Natura 2000 d'exception de manière innovante - un véritable projet pilote-, par la poursuite de la restauration des milieux naturels et une gestion multifonctionnelle.

Le massif doit devenir un hotspot majeur de biodiversité en Région wallonne.

Il proposera des paysages diversifiés, véritable mosaïque de milieux naturels dominés par la forêt, capables d'évoluer dans un équilibre dynamique avec le climat et ses perturbations ainsi qu'avec les populations animales, en particulier celle des grands herbivores.

La restauration de son fonctionnement et des processus naturels est aussi la garantie de voir cette forêt capable de produire une large diversité de biens et de services tout en améliorant sa résilience face aux changements globaux.

Voir annexes 3A et 3B.

4.1.1. Restaurer les milieux forestiers, leur naturalité et leur capacité à s'adapter aux changements futurs

Les moyens identifiés et à mettre en œuvre sont :

- le développement du réseau des réserves forestières intégrales ou dirigées existantes et des îlots de conservation,
- le redéveloppement de la naturalité des forêts au travers de la diversité des peuplements, de l'augmentation de la disponibilité en arbres surâgés et en bois mort et du développement d'une dynamique de milieux ouverts intra forestiers,
- la transformation d'une partie des peuplements résineux en âge d'exploitation, qui poussent sur des sols sensibles (en particulier sur argiles blanches), en habitats forestiers diversifiés,
- l'adaptation des modes d'exploitation pour protéger les sols et la végétation,
- la promotion d'une gestion sylvicole innovante préparant la forêt du futur,
- des propositions de gestion de la grande faune (cerfs, sangliers et chevreuils) et des espèces invasives (raton-laveur) en fonction de leur impact sur la végétation, les espèces et les habitats naturels.

Expertises : DNF, ULg, DEMNA , Ardenne & Gaume, Solon, Forêt Wallonne

4.1.2. Réhabiliter et restaurer les milieux ouverts et leur intégration dans le paysage forestier

Les moyens identifiés et à mettre en œuvre sont :

- la transformation en milieux ouverts ou à couverture forestière légère d'une partie des peuplements résineux en âge d'exploitation sur sols à forte contrainte,
- le dégagement, en futaie feuillue, de certains points de vue remarquables pour ouvrir le paysage et mettre en valeur le développement du réseau de réserves naturelles dirigées,
- le maintien et le développement de la gestion par pâturage ou par fauchage des sites restaurés pour limiter l'extension forestière dans les habitats ouverts Natura 2000 tout en prenant en compte la chasse et les opportunités touristiques,
- la mise en lumière appropriée des chemins forestiers en versant sud afin de favoriser l'épanouissement des populations de papillons, tout en augmentant la valeur esthétique, cynégétique et botanique des lieux concernés (avec impact positif sur la voirie également)

Expertises : DNF, ULg, DEMNA, Grande forêt de St-Hubert, Ardenne & Gaume, Solon

4.1.3. Mise en lumière d'espèces forestières emblématiques

Le symbole choisi par la Grande Forêt de Saint-Hubert est le cerf. Pour amplifier l'image de la naturalité, de l'ensauvagement de cette forêt pilote, d'autres espèces emblématiques seront mobilisées comme la cigogne noire, la chouette de Tengmalm, la chouette chevêchette, le grand corbeau, l'engoulevent, les pies-grièches grise et écorcheur, la martre, le castor, le blaireau… ainsi que le monde de l'invisible : insectes du bois mort, faunule du sol…

Différents outils seront mis en place allant de l'observation directe (aires de vision), à la mise à disposition d'une vision différée : photographies, camera pièges, télémétrie, webcams, vidéos en direct, drones, microscopes…

Expertises : Solon, FFNN, Grande forêt de St-Hubert, DEMNA

4.2. Valorisation touristique par un tourisme diffus

Ré-enchanter la forêt et ses utilisateurs !

Faire partager, découvrir, connaître et ressentir l'écosystème forestier en partageant des expériences extra-ordinaires dans la «Grande Forêt de Saint-Hubert» en développant de nouveaux modes d'interactions avec la forêt dans le respect des règles en matière de circulation.

Métamorphoser l'image de la forêt pour révéler les différentes représentations de l'écosystème forestier à travers ses multiples intérêts, fonctions et relations avec l'humanité.

Développer des approches combinant l'enchantement et le mystère dégagé par l'ambiance forestière, la surprise et l'inattendu de l'en-sauvagement de la forêt et des observations de la nature, la découverte des processus du fonctionnement de la forêt, la passion des hommes pour la mobilisation de ses ressources, les cultures associées au patrimoine forestier…

Voir annexe 4.

4.2.1. Transformer la vision de la forêt

- En concertation avec le projet de la Grande Forêt de Saint-Hubert, réalisation d'une analyse scénographique globale des différents paysages forestiers sur l'ensemble du massif forestier de Saint-Hubert. Identification de hotspots paysagers existants ou à dynamiser pour partager des expériences uniques avec la biodiversité et révéler les multiples fonctions de l'écosystème forestier
- Mise en place d'une veille des paysages à l'échelle de la Grande Forêt de Saint-Hubert
- Intégration de la notion de paysage dans le plan d'aménagement de St-Michel et mise en œuvre des actions pour la dynamisation de cette dimension
- Développement des activités spécifiques autour de la forêt, du CRIE et des musées associés au massif pour révéler les relations entre l'histoire, le patrimoine culturel et le patrimoine naturel
- Développer des infrastructures spécifiques de valorisation de la forêt et de l'ambiance forestière

Actions à mettre en œuvre :

- expositions permanentes ou temporaires
- organisation d'événements ou de festivités thématiques ou communes autour de la forêt, de ses produits et services (fêtes de la myrtille, saisons de la photographie, antenne saisonnière du Festival International Nature Namur…)
- création, avec le CRIE et sur le site du Fourneau St-Michel, d'un centre d'interprétion du massif
- installations originales permettant de sentir et d'interpréter la biodiversité forestière et l'écosystème forestier (chronoxyles, mégaphones, passerelles dans la canopée…)
- construction de cabanes / bivouacs en forêts pour partager une expérience inoubliable
- parcours thématiques valorisant les différents paysages du massif (plateau, pentes et vallées), l'arboretum, les points d'eau, les vallées…
- mise en valeur des paysages par des trouées et tours/passerelles paysagères

- classement et mise en valeur d'arbres remarquables
- au départ des formations de guides-nature et environnement (CRIE), mise à disposition de guides à thématiques spécialisées pour les ballades ou accès à des zones réservées du massif
- avec le CRIE et le FINN, mise en place d'un école de photographie/vidéo de nature au sens très large : paysages, faune, flore...

Expertises : DNF, CRIE, Musées du Fourneau St-Michel, Domaine de Mirwart, Grande Forêt de St-Hubert, Forêt Wallonne, Solon

4.2.2. Promouvoir un tourisme diffus à haute valeur ajoutée

- Créer des synergies avec les structures de promotion provinciale et locale (Grande Forêt de Saint-Hubert, Maisons du Tourisme, Syndicats d'Initiative, CRIE)
- Valoriser l'infrastructure existante (Fourneau St Michel, Musée de la vie rurale, liaison avec le domaine de Mirwart, avec Redu, réseau de ballades balisées, aires de vision existantes...)
- Hiérarchiser les zones de fréquentation du massif de Saint-Hubert (gradients de zones à forte fréquentation vers zones cœur protégées, pôles, spécificités...)
- Développer, en concertation avec les initiatives mises en œuvre dans le cadre des projets INTERREG Ardenne Attractivity et AGRETA, un label spécifique pour les prestataires de services locaux qui s'engagent dans un projet cohérent (HORECA, Gîtes, activités...)
- Analyser les interactions entre les différentes composantes qui font la réussite d'une journée ou d'un séjour en forêt pour assurer la cohérence et la complémentarité des différentes prestations et favoriser les synergies

Actions à mettre en œuvre :

- rédaction et respect d'une charte «La nature pour tous», à l'instar de la Loi en vigueur en Suède
- définition des points d'accès au massif au départ de deux ou trois parkings maximum
- stratégie de circulation encourageant le piéton, le cycliste et le cavalier
- création de zones de vision de la faune (grande et petite) et d'écoute en accès libre ou accès privilégié/guidé
- développement de projets de vision non intrusive et de suivi du comportement de grands animaux sur le terrain avec des outils modernes (cameras sur nid, sur des zones de passages, sur des sites fréquentés, voir sur des animaux, « safaris » virtuels...)
- mise en place, majoritairement au départ de l'existant, d'un réseau de voies lentes (cohérent avec l'image du massif) avec des itinéraires utilisant des sentiers plutôt que chemins carrossables, des déplacements en calèches, en vtt, à cheval, avec des ânes...
- abandon de certaines voies carrossables

Expertises : DNF, Chasses de la Couronne, CRIE, Grande Forêt de St-Hubert, Musées du Fourneau St-Michel, Domaine de Mirwart , DEMNA, Forêt Wallonne, Solon

4.3. Valorisation économique des productions forestières de qualité

Développer la gestion durable des ressources naturelles nécessaires à la production des biens et des services générés par la forêt, en mettant en œuvre des méthodes novatrices de sylviculture qui respectent et s'appuient sur le fonctionnement propre de l'écosystème-forêt (notion d'automation biologique) pour privilégier la qualité plutôt que la quantité :

- des biens comme le bois, le gibier et les autres produits forestiers non ligneux (champignons, fruits des bois, vannerie, de l'eau…)
- des services de régulation climatique (stockage de carbone…), environnementaux (qualité de l'eau, inondations…) et biologiques (la pollinisation…)
- des services culturels comme l'amélioration de l'environnement quotidien des habitants, un environnement de haute qualité pour les loisirs, le tourisme et une forêt source d'expériences, de connaissance, d'inspiration et de valeurs patrimoniales.

Favoriser la valorisation locale, en circuits-courts, de ces productions diverses par différents canaux spécifiques (produits de niche, labels et certification, valeur éthique, etc.)

Voir annexe 5.

4.3.1. Développer une gestion sylvicole proche du cycle d'une forêt naturelle favorisant la biodiversité et s'adaptant aux changements futurs

- Mener une sylviculture adaptée aux potentialités et sensibilités des milieux, basées sur le fonctionnement propre de l'écosystème-forêt (les processus du cycle sylvi-génétique), avec des interventions respectueuses de l'écosystème, imposant une organisation stricte (interventions limitées, protégeant les sols, l'eau, la biodiversité…)
- Améliorer le rapport qualité/quantité de bois produit avec des interventions minimales mais ciblées à l'avantage des arbres à haut potentiel de valorisation, favorisant ainsi les investissements en intelligence plutôt que les dépenses en énergie (travail du sol, plantations, dégagements…), mais exigeant un haut niveau de compétences de la chaîne des intervenants.
- Considérer tous les biens et services que produit la forêt lors de chaque opération sylvicole
- Interagir étroitement avec les Chasses de la Couronne (et les territoires voisins) pour réguler la grande faune (cerf mais aussi sanglier et chevreuil) au bénéfice du fonctionnement de l'écosystème et de la valorisation des activités associées aux grands animaux (observations, photographie, activités de chasse, filière viande…)
- Assurer une formation continue de toutes les parties qui interviennent sur le massif (agents forestiers, exploitants, entrepreneurs de travaux forestiers, chasseurs…) aux objectifs et méthodes de sylviculture mis en place

Expertises : DNF, Chasses de la Couronne, ULg, DEMNA, Forêt Wallonne

4.3.2. Valoriser localement les biens forestiers à haute valeur ajoutée

- Développer une réflexion holistique sur la chaîne de valeurs à partir de la production dans l'écosystème forestier jusqu'aux produits finaux
- Diversification et spécialisation de produits de niche à haute valeur ajoutée et développement de méthodes de valorisation adaptée (vente à route ou sur parc à grumes)
- Favoriser des circuits courts pour la première transformation (cfr la scierie de chênes de Nassogne)
- Stimuler le développement de la deuxième transformation (menuiserie, ébénisterie…) en lien avec des écoles spécialisées
- Différenciation des produits proposés (fruits, viande, bois, etc.) avec des labels spécifiques et les processus de certification ad hoc (cfr FSC, PEFC, WildLife Estate Initiative…)

Expertises : DNF, ULg, DEMNA (laboratoire faune sauvage et cynégétique), filière bois, Forêt Wallonne, entreprises locales

5. MODE DE FONCTIONNEMENT

Mettre en place les structures de fonctionnement du projet qui rencontrent les attentes des utilisateurs de la forêt, qui permettent de partager les connaissances et d'avoir une analyse réflexive sur l'ensemble du projet et sur son caractère intégrateur.

Assurer la cohérence et la continuité d'un développement territorial intégré en proposant la mise en place d'un Master plan pour guider la réalisation des plans de gestion opérationnels.

Gérer le projet au quotidien en donnant les garanties d'efficacité, de réactivité et de pérennité

5.1. Gestion par cercles concentriques

- un premier cercle comprenant la Fondation Pairi Daiza, le DNF, principal gestionnaire du massif forestier, le CGCC et les différentes parties prenantes locales liées au développement touristique (La Grande Forêt de Saint-Hubert et le Domaine du Fourneau St-Michel) ainsi qu'à la protection du patrimoine naturel (SOLON et Ardenne & Gaume).
  Ce premier cercle de partenaires/acteurs locaux du projet est complété par une expertise scientifique diversifiée relevant des sciences exactes et sciences sociales (ULg GxABT et Arlon ,UCL et DEMNA) ainsi que d'un support pour les formations et la communication (CRIE et Forêt Wallonne). Ces partenaires sont détaillés dans l'Annexe 6.
- un second cercle qui rassemble les autres acteurs et les utilisateurs de la forêt qui souhaitent participer à la co-construction du projet au sein d'une Agora de la Forêt de Saint-Michel, en coordination avec les initiatives déjà prises au sein de la Grande Forêt de Saint-Hubert (cfr les travaux en cours sur la Charte forestière).

Le premier cercle des partenaires associés au projet porté par la Fondation Pairi Daiza

Voir annexe 6

5.2. Comité de pilotage

Le projet sera géré par un comité de pilotage qui rassemble, de manière équilibrée, les représentants des acteurs du premier cercle et se réunit de manière régulière sous la coordination de l'équipe projet

5.3. Équipe projet

Au quotidien, le projet est géré par une équipe composée, de 2 personnes :

- 1 coordinateur, chargé des aspects stratégiques et des relations avec les acteurs du premier cercle
- 1 chargé de mission, qui assurera la préparation technique des dossiers.

Ce duo interagit avec les acteurs locaux pour identifier, définir et réaliser les actions qui sont arrêtées par le comité de pilotage.

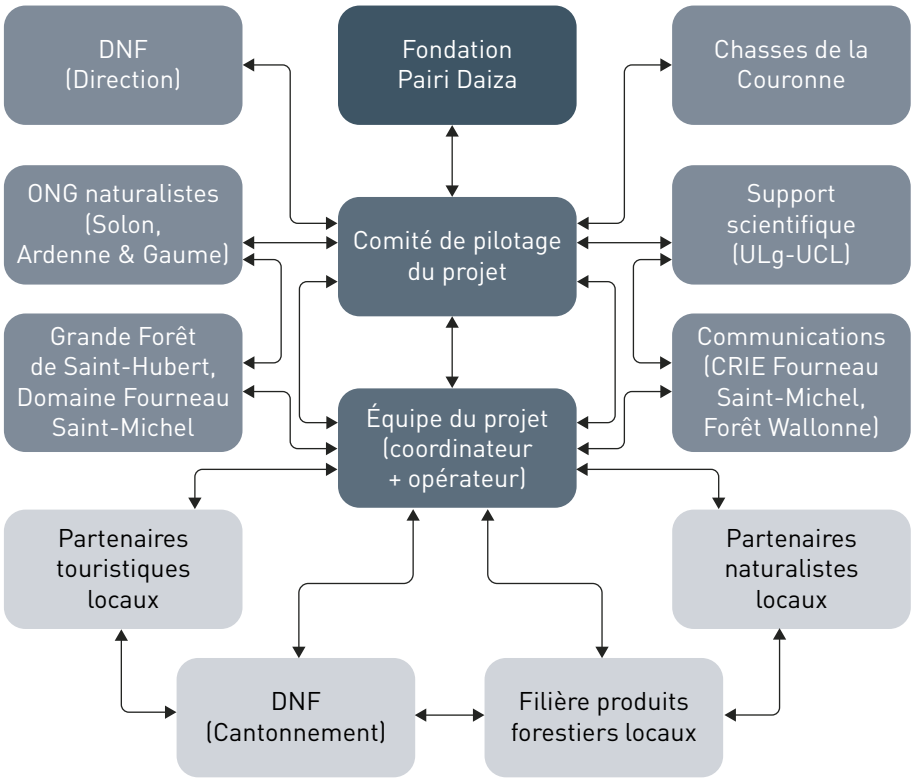

Structure proposée pour le fonctionnement du projet

5.4. Développer la participation locale : l'Agora de la forêt de Saint-Michel Freyr

- Rassemble la multiplicité des acteurs de la forêt (propriétaires, forestiers, chasseurs...), les usagers (touristes, photographes, randonneurs...), les acteurs économiques locaux, les utilisateurs indirects de la forêt (HORECA, gîtes, circuits courts, prestations liées à la forêt...)
- Mobilisation périodique des différentes catégories d'acteurs via des techniques d'animation innovantes pour évaluer les perceptions, les attentes, les besoins, rassembler les propositions d'actions et évaluer la manière dont le projet est perçu.

Expertises : DNF, ULg (Arlon), UCL, Grande forêt de St-Hubert, Chasses de la Couronne, Forêt Wallonne, entreprises locales

5.5. Co-construire un Master plan global pour un développement territorial intégré

Les plans d'aménagement forestier (PAF) ont pour but d'intégrer la multifonctionnalité de la gestion forestière. Toutefois, les outils opérationnels associés à leur mise en œuvre restent très orientés pour assurer principalement la production de bois sans intégrer l'ensemble des actions de conservation de la nature ou d'accueil du public.

D'autres plans peuvent coexister sur une même zone avec les plans de gestion des réserves naturelles et le futur plan de gestion de sites Natura 2000, par exemple.

Nous proposons dès lors de concevoir d'abord un véritable **Master plan**, co-construit avec les différents acteurs concernés, pour définir les principaux axes de la vision générale du développement territorial, les principes de mises en œuvre des actions sur le terrain et d'une cartographie des différents pôles d'activités.

Ce Master plan se déclinerait en **plans opérationnels spécifiques** pour la gestion des milieux naturels (plan Natura 2000, plan de gestion des RND), la coordination des activités récréatives (plan de gestion touristique) et pour la gestion sylvicole (mise à jour du plan d'aménagement forestier).

Expertises : DNF, Grande forêt de St-Hubert, Chasses de la Couronne, Ardenne & Gaume, SOLON, ULg, UCL, DEMNA.

5.6. Installer un laboratoire d'études intégré du socio-écosystème de la forêt de St-Michel.

Le projet porté par la Fondation Pairi Daiza d'une forêt pilote est très novateur. Il se construit sur des principes, notamment de transparence, qui imposent un suivi proximal, intégré et systématiquement multifonctionnel des actions mises en place de manière à pouvoir développer une gestion adaptative.

Cette approche à la fois proactive et réactive impose la mise en place d'indicateurs de production de biens et de services en matière :

- d'états de fonctionnement biologique de l'écosystème-forêt, de production de biens et de services,
- de satisfaction des attentes et du bien-être de ses usagers (sociosystème associé à la forêt)
- d'une analyse détaillée de l'activité économique liée à la forêt et ses revenus directs et indirects.

Nous souhaitons donc mettre en place une véritable forêt laboratoire avec une coordination des différents protocoles d'inventaires et de suivi et un enregistrement centralisés de toutes les données nécessaires pour mener le projet à bien.

Ces données permettront de suivre l'évolution des indicateurs prédéfinis afin de démontrer la gestion durable et exemplaire d'un site Natura 2000 mise en oeuvre, la certification des produits forestiers et de la chaine d'exploitation, la labellisation des prestations associées à l'éco-tourisme sur le Massif de Saint-Hubert…et, in fine, la multifonctionnalité épanouie du projet.

Cette forêt laboratoire permettra aussi de capitaliser les expériences afin d'assurer un partage efficace de l'expertise et des compétences acquises.

Expertises : DNF, Grande forêt de St-Hubert, Chasses de la Couronne, Ardenne & Gaume, SOLON, ULg, UCL.

5.7. Structure de financement du projet

Le financement du développement du projet repose sur 5 piliers :

- PF1 = le Fonds forestier SMF décrit dans l'appel alimenté par la vente du bois et de la viande
- PF2 = une Société coopérative qui rassemble les revenus des activités développées par le projet sur le massif, y compris une première forme de valorisation des services écosystémiques à travers une prise de participation ouverte aux différentes acteurs (public, entreprises…)

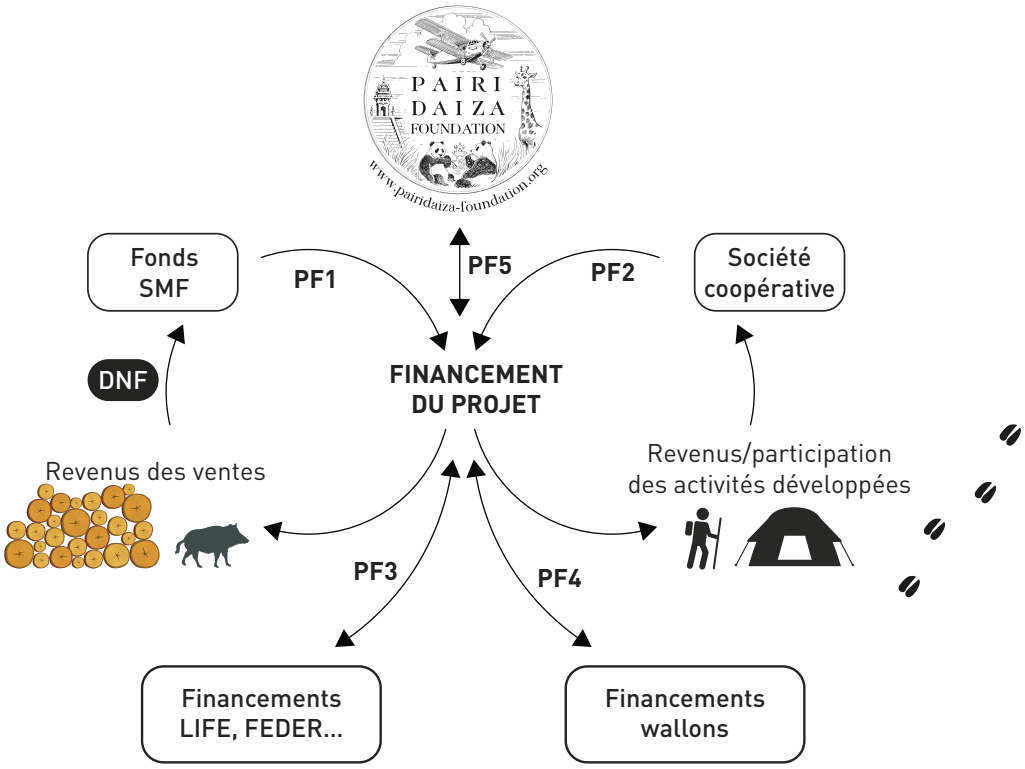

- PF3 = des projets de développement territoriaux importants financés comme des projets LIFE, FEDER, INTERREG...
- PF4 = des projets d'action ou d'infrastructures plus locaux ou des (co-)financements privés
- PF5 = des projets portés par la Fondation Pairi Daiza

L'équipe de projet est composée au départ d'un coordinateur stratégique et d'un gestionnaire opérationnel dont le coût sera supporté par le PF1 au moins les 5 première années.

6. MISE EN ŒUVRE : PLANIFICATION À 5, 10 ET 20 ANS

Puisque la démarche générale est essentiellement participative, à ce stade du projet, il serait paradoxal de présenter une planification précise des opérations. La Fondation Pairi Daiza et ses partenaires ont dès lors préféré identifier des objectifs stratégiques, des pistes d'actions permettant de les atteindre, une série de moyens à déployer et une organisation opérationnelle et juridique pour l'encadrer voire la galvaniser.

Bien que le projet porté par la Fondation se veuille ancré dans la réalité, c'est donc une approche plus méthodologique qui est d'abord proposée, identifiant 3 grands principes :

- Le premier principe général est celui de **l'adhésion des partenaires au concept de la multifonctionnalité** promue par le 1er article du Code forestier et par la Déclaration du Roi Baudouin pour le territoire des Chasses de la Couronne. Ce principe implique la reconnaissance d'attentes multiples, diversifiées voire contradictoires des acteurs ou des utilisateurs de la forêt et la nécessité de travailler ensemble pour définir des équilibres à la fois localement et globalement. La mise en place d'un Master Plan permet de concrétiser cette vision commune et partagée sur le territoire.
- De ce premier principe en découle un second tout aussi essentiel qui est lié à la gouvernance et la prise de décision. Un projet qui promeut la multifonctionnalité impose **un mode de fonctionnement par l'établissement de consensus** raisonné. Tous les acteurs ont le même poids dans la co-construction d'un projet commun. On sera donc particulièrement attentif à mettre en place des structures de concertation, des méthodes de travail et de prises de décision qui respecteront ce

principe sans toutefois que cela s'oppose à la progression significative du projet.

- Le troisième principe est celui d'une **gestion adaptative** à travers une analyse réflexive, transparente et critique de l'ensemble des actions mises-en-œuvre grâce à un monitoring périodique des indicateurs écologiques, sociaux et économiques. La déclinaison du Master Plan en différents plans de gestion plus spécifiques implique une évaluation régulière de leur avancement et de la cohérence générale du projet de développement territorial.

L'objectif prioritaire **d'ici 2 ans est de construire le Master Plan** qui définit les grands principes du projet, structure les pôles d'activités, répartit les activités sur le territoire et définit les objectifs et les limites dans les différents domaines d'actions. Comme exposé plus haut, la logique de la multifonctionnalité impose d'avoir un document directeur qui permet aux différents acteurs de travailler en autonomie mais sur base de balises claires.

Il sera nourri par tout ce qui se fait déjà sur le massif et se co-construira progressivement avec les acteurs concernés. Il est essentiel de prendre le temps nécessaire pour que les acteurs apprennent à se connaître, partagent une vision commune sur les éléments de diagnostic et les principes d'orientations du projet.

Pour réaliser ce Master Plan, nous avons avant tout besoin d'un diagnostic détaillé de l'existant et du potentiel sur l'ensemble du territoire concerné et des territoires voisins. Le massif étant déjà bien connu et largement documenté, ce travail de synthèse pourra être assez rapide. Sur cette base, les différents partenaires pourront concevoir un projet de Master plan qui sera proposé à l'approbation du Comité de pilotage. **Ce Master plan sera ensuite traduit en 3 plans opérationnels** (planification/actions/monitoring) qui auront été préparés en parallèle pour la **gestion des écosystèmes et de la biodiversité**, **l'aménagement sylvicole** et **l'accueil du public**. Bien qu'il soit en dehors du champ d'action du projet, le volet de régulation de la faune sauvage devra être intégré comme une composante importante du projet sur la forêt de Saint-Michel Freyr.

Ces 3 plans opérationnels sont attendus au plus tard **3 ans** après le démarrage du projet avec une phase de mise en œuvre de 2 ans. Cette mise en place n'empêchera pas le développement de projets ponctuels qui sont compatibles avec la philosophie générale et acceptés par le Comité de pilotage.

À partir de la cinquième année, le Master plan et les plans opérationnels seront évalués périodiquement et révisables tous les 5 ans dans une optique de gestion adaptative.

7. ADÉQUATION AUX BALISES POSÉES PAR L'APPEL À CANDIDATURES

Le tableau ci-dessous présente synthétiquement la manière dont le projet répond aux balises posées par l'appel à candidatures.

Balise	Réponse
1. Maintien du régime forestier	Maintien dans le régime forestier et formalisation dans un PAF (5.5 : master plan de développement intégré et élaboration d'un plan d'aménagement forestier)
2. Mettre en place un nouveau PAF	
3. Maintenir l'organisation des activités cynégétiques	Interaction étroite avec le Conseil des Chasses de la Couronne pour définir les actions à mener pour réaliser 4.1.1, 4.2.1, 4.3.1 et le monitoring de la faune sauvage
4. Circulation en forêt	Valorisation touristique diffuse selon les règles en vigueur (4.2)
5. Production en bois de qualité plutôt qu'en quantité	Élément fondateur de la stratégie sylvicole proposée (4.3)
6. Renaturer la forêt	Actions de restauration des habitats (4.1)
7. S'intégrer au développement territorial	• Mode de fonctionnement comportant la participation locale (5.4) et un master plan intégré à la gestion territoriale (5.5) • Valorisation touristique en cohérence avec les initiatives locales (4.2)

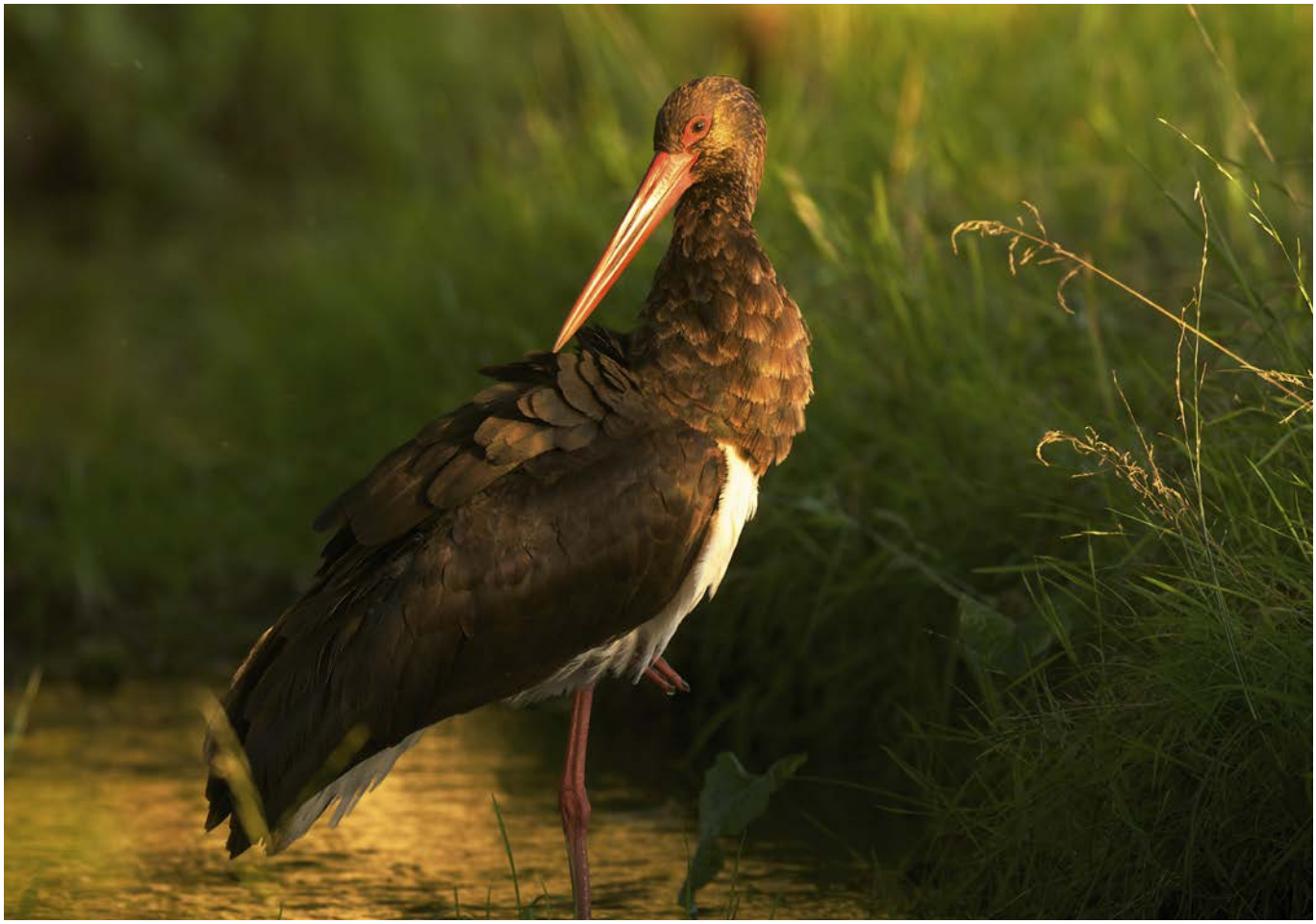

Crédits photos et infographies : Forêt Wallonne asbl.

PAIRI DAIZA FOUNDATION
www.pairidaiza-foundation.org

Wallonie environnement SPW

La Grande Forêt de Saint-Hubert

PROVINCE DE LUXEMBOURG

solon

ARDENNE & GAUME asbl

LIÈGE université

UCL Université catholique de Louvain

afen

Crie du Fourneau-St-Michel

FORÊT • NATURE
foretwallonne.be